

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-110-1906 nommant MM. Pétiaux et Mérignac membres titulaires du Conseil d'Administration et M. Ricard, membre suppléant.

n° 13-110-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 décembre 1905

Numéro JO
n° 110 du 01/01/1906

Date du numéro
1 janvier 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 octobre 1899 portant réorganisation du conseil d'administration

Vu les décisions des 17 juillet et 15 décembre 1903, 29 décembre 1904, 1er janvier et 22 juillet 1905, nommant les membres du Conseil d'administration de la colonies

Vu l'expiration des fonctions de MM. Pétiaux et Mérignac et le départ de M. de La Noë ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Pétiaux est maintenu dans ses fonctions de membre titulaire du Conseil d'Administration. M. Mérignac, est nommé membre titulaire en remplacement de M. de La Noë, qui a quitté la colonie. M. Ricard est nommé membre suppléant, en remplacement. de M. Mérignac. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIÈRES.